

[REDACTED]

Sujet : PC 044 063 23 A1020 - centrale photovoltaïque - GÉTIGNÉ

De : emzd-rennes-urb.trait.fct (par AdER) <emzd-rennes-urb.trait.fct@intradef.gouv.fr>

Date : 08/12/2023 à 11:14

Pour : [REDACTED]

Bonjour madame,

En réponse à votre demande référencée en objet, l'état-major de zone de Défense de Rennes vous informe qu'aucune emprise militaire n'est implantée sur la commune de GÉTIGNÉ

En conséquence, l'état-major de Rennes n'émet pas d'observation d'un point de vue domanial concernant ce projet.

Cordialement,

État-major de zone de défense Ouest
Sous-chefferie soutien des opérations / J4 INFRA
Quartier Margueritte – BP 20 – 35998 RENNES CEDEX 9
Tél : 02 23 35 26 94 - PNIA : 862 351 26 94
emzd-rennes-urb.trait.fct@intradef.gouv.fr



État-major de zone de défense de Rennes
Sous-chefferie soutien des opérations

De : dsae-dircam-sdrcom-nord-envaero.chef.fct <dsae-dircam-sdrcom-nord-envaero.chef.fct@intradef.gouv.fr>

Envoyé : lundi 4 décembre 2023 08:27

À : [REDACTED]; emzd-rennes-urb.trait.fct <emzd-rennes-urb.trait.fct@intradef.gouv.fr>

Objet : PC 044 063 23 A1020 - centrale photovoltaïque - GÉTIGNÉ

Madame,

Le projet photovoltaïque sur le territoire de la commune de Gétigné (44) transmis par courriel en date du 01 décembre 2023, ne présente pas une gêne avérée pour les armées du point de vue aéronautique.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Ce document est établi sur la base des critères actuellement pris en compte par le ministère des armées et des informations recueillies à ce stade de la consultation. Il tient compte de la réglementation et des contraintes en vigueur au jour de l'étude.

Enfin, en ce qui concerne les immeubles militaires et les servitudes d'utilité public relevant du ministère des armées, le projet ayant une hauteur inférieure à 50 mètres, il devra également recueillir l'avis de l'état-major de la zone de défense de Rennes – EMZD RNS/DES/BSI/URB - Quartier Margueritte – BP 20 - 35998 Rennes Armées, en copie de ce courriel.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

23 12 01 Gétigné_cerfa_16017-02.pdf 738 Ko

23 12 01 Gétigné_DIRCAM.pdf 4,1 Mo

—Pièces jointes : —



Direction
Départementale
des Territoires
et de la Mer de
Loire-
Atlantique

10 Bd Gaston Serpette BP 53606 44036 NANTES Cedex 1
Tel : +33 240672482
www.ecologie.gouv.fr

SE/CCV
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Loire-Atlantique

Cordialement,

Je vous prie de trouver ci-joint les documents requis pour l'instruction du projet cité en objet.
Merci de nous indiquer si ces documents correspondent à vos attentes.

Bonjour,

Objet : PC 044 063 23 A1020 - centrale photovoltaïque - GÉTIGNÉ

De : [Redacted]
Envoyé : vendredi 1 décembre 2023 16:30
À : dsae-dircam-sdrcam-nord-envaero.chef.fct <dsae-dircam-sdrcam-nord-envaero.chef.fct@intradef.gouv.fr>
Cc : [Redacted]

Sous-Direction Régionale de la Circulation
Aérienne Militaire Nord
Division Environnement Aéronautique
DSAE/DIRCAM/SDRCAM-NORD/DEA
Base aérienne 705 - Cinq Mars la Pile - RD 910
37076 TOURS CEDEX 02
dsae-dircam-sdrcam-nord-
envaero.chef.fct@intradef.gouv.fr

**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

Direction de la
sécurité aéronautique
d'Etat

